

COMMUNIQUE

LA JUSTICE N'EST PAS DUPE !

En 2019, notre collègue, président du SNSPP-PATS 59, a souhaité être destinataire d'un rapport d'audit relatif à la prévention des RPS. Alors que le SDIS 59 nie l'existence de ce rapport, pourtant commandé et payé par un marché public de 30 000 €, Il a reçu comme réponse des autorités locales une assignation à comparaître en diffamation et injures publiques.

Après plusieurs mois d'intimidations et de pressions de la part du directeur départemental, Gilles GREGOIRE et une audience devant le tribunal correctionnel de Lille, **aujourd'hui c'est la relaxe !**

Mieux, le SDIS 59 est déclaré irrecevable dans son action par les juges du tribunal correctionnel.

On peut mentir aux élus – on peut mentir aux syndicats mais on ne peut pas mentir aux juges !

Quand je revendique, c'est pour construire